

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **11 mars 2014** à **20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens  
Mme Lise Charest  
Mme Julie Lemieux  
M. René-Philippe Hébert  
M. Mario Cardinal  
M. Alexandre Zalac

M. David Morin, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

**19-03-14**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**20-03-14**

**Adoption du procès verbal de la séance du 11 février 2014**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'accepter le procès verbal de la séance ordinaire du 11 février 2014 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Correspondance**

**Re : Dossier numéro 20130625-1 concernant la vitesse sur la route 325**

Lecture est faite, par le directeur général, d'une lettre reçue du Ministère des Transports du Québec et qui confirme que la vitesse sera abaissée à 80 km/h dans les plus brefs délais sur le tronçon entre le chemin de la Montagne et la montée du Bois-Franc.

**Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence**

Une copie du rapport de M. David Morin, directeur général, est déposée au conseil.

**21-03-14**

**Comptes à payer**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de 63 705,89 \$, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1400041 à C1400064	43 733,42 \$
Paiement AccèsD (L) L1400012 à L1400028	10 038,36 \$
Chèques de salaires nos D1400023 à D1400041	9 934,11 \$

**GRAND TOTAL**

**63 705,89 \$**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Dépôt des états financiers de l'exercice 2013**

Le conseil municipal reconnaît le dépôt des états financiers 2013 complétés par la firme Goudreau Poirier, comptables agréés.

### **Dépôt des formulaires DGE (partie 2) – Candidats au scrutin du 3 novembre 2013**

Le conseil municipal reconnaît le dépôt des formulaires détaillant les contributions reçues et les dépenses électorales.

**22-03-14**

### **Renouvellement du mandat de la firme Goudreau Poirier pour 2014**

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu de reconduire le mandat de vérification comptable avec la firme Goudreau Poirier, comptables agréés, pour l'année 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**23-03-14**

### **Renouvellement de l'entente pour une durée de trois ans – Datt (système d'alarme)**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Paul Cozens et résolu

**QUE** la municipalité renouvelle le contrat de surveillance à une centrale par la compagnie faisant affaires sous le nom de Services Technologiques DATT pour une durée de trente-six (36) mois et qu'un montant de 200,00 \$ toutes taxes en sus soit versé annuellement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**24-03-14**

### **Enterinner le protocole d'entente – Projet Le Sommet**

**CONSIDÉRANT** la demande du promoteur d'effectuer des travaux municipaux dans le cadre du projet résidentiel Le Sommet;

**ATTENDU QUE** le projet est maintenant à l'étape du lotissement;

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'enterinner le protocole d'entente tel que présenté sous réserve de modifications sans incidences majeures. Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer ledit document.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**25-03-14**

### **Regroupement des municipalités de l'Ouest**

**CONSIDÉRANT QUE** le regroupement des municipalités de l'Ouest couvrirait un territoire de 1 239 km<sup>2</sup> avec une population de plus de 417 000 habitants;

**CONSIDÉRANT QUE** ce regroupement serait composé des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des 12 municipalités suivantes :

- Lachine;
- Pierrefonds;
- Sainte-Geneviève;
- Baie-D'Urfé;
- Dollard-des-Ormeaux;
- Beaconsfield;
- Dorval;
- Pointe-Claire;
- Kirkland;
- Sainte-Anne-de-Bellevue;
- L'Île-Dorval;
- Senneville;

**CONSIDÉRANT QUE** ce forum privilégié permettrait aux élus d'échanger sur des sujets et de se donner des positionnements communs et cohérents afin de faire des

représentations auprès des instances gouvernementales appropriées dans une vision commune;

**CONSIDÉRANT QUE** les dossiers communs sont, notamment :

- le transport collectif;
- les services de santé;
- le développement économique;
- la culture;
- le tourisme;
- le lien cyclable;
- le niveau du fleuve;
- les infrastructures de transport;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 14-02-26-13 du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 26 février 2014 acceptant le concept du regroupement des municipalités de l'Ouest;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Paul Cozens et résolu que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur participe au regroupement des municipalités de l'Ouest;

**QUE** copie de cette résolution **soit transmise** à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**26-03-14**

**Installation d'un point d'eau (borne sèche) dans le domaine des lacs**

**CONSIDÉRANT** le schéma de couverture de risques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et entériné par la municipalité;

**ATTENDU QUE** nous en sommes à la dernière année dudit schéma et que l'installation de plusieurs points d'eau est nécessaire afin de s'y conformer;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire installer un de ces points d'eau dans le domaine des lacs où une grande concentration de la population de la municipalité s'y retrouve;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyée par Mme Lise Charest de procéder à l'achat d'un réservoir d'une capacité de 45 787 litres au montant de 15 890,00 \$ toutes taxes en sus tel qu'il apparaît sur la soumission numéro SOUM019460 de la firme CMP Mayer Inc. et de requérir aux services de la firme Les puits artésiens G. Lefebvre afin de procéder à l'installation. Que la dépense nette soit affectée au surplus libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Points d'information**

1. Parc Cavaleri – Suivi de la question de la dernière séance concernant un budget qui fut alloué en 2011 pour des travaux de débroussaillage et d'excavation pour un montant de 1869,70 \$.
- 2.

**Période de questions**

**27-03-14**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyée par M. René-Philippe Hébert et résolu de lever la séance à 20h43.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 43

---

Jean Lalonde, maire

---

David Morin, directeur général et  
secrétaire-trésorier